

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 9 novembre 2006

**MODIFICATION AU RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
ATI Technologies Inc.
Plan d'arrangement**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que suite à la réception de nouvelles informations concernant la détermination de la valeur attribuée aux actions d'Advanced Micro Devices Inc. (AMD) pour les fins de l'acquisition par celle-ci de toutes les actions ordinaires d'ATI Technologies Inc. (ATI), le prix de l'action d'AMD à partir duquel la portion en espèces du livrable de l'option ATI est établie a été modifié.

Selon la circulaire no. 177-2006 de la Bourse et l'avis aux membres no. 2006-117 de CDCC publiés le 25 octobre 2006, le livrable ajusté des contrats d'options ATI avait été établi à 95,96 actions ordinaires AMD et il était précisé que la fraction de 0,96 action d'AMD devrait être réglée pour un montant de 20,51\$ US.

Ce montant en espèces de \$ 20,51 US était basé sur un prix de clôture évalué approximativement à \$ 21,36 US par AMD dans un communiqué de presse émis par celle-ci le 25 octobre 2006. La Bourse et CDCC ont été informés que le prix de clôture de l'action d'AMD pour les fins du plan d'arrangement, calculé en se basant sur la moyenne pondérée des prix de clôture d'AMD sur une période de 10 jours précédant la date d'acquisition, s'établissait 22,26\$ US et non pas à 21,36\$ US.

Compte tenu de ce qui précède, la partie en espèces du livrable est modifiée comme suit :

$$0,96 \times 22,26\$ \text{ US} = 21,37\$ \text{ US}$$

et le livrable ajusté des contrats d'options ATZ, LTZ et ZTZ s'établit comme suit :

95 actions ordinaires d'AMD plus 21,37\$ US en espèces (la partie en espèces demeurera fixe et ne variera pas en fonction des fluctuations de prix de l'action d'AMD).

Circulaire no : 189-2006

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT SOIT EN POSITION ACHETEUR, SOIT EN POSITION VENDEUR DANS CES CLASSES D'OPTIONS SONT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, maintenance des systèmes de négociation Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3526. Les Membres de la CDCC peuvent joindre le service des opérations de la CDCC.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale